

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE ENDEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° **28/2019** du **18/11/2019**, portant sur la réalisation des travaux au niveau d'une unité/Chenachen, conclu d'un délai de (12) mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Arrêt des travaux;**
- **Abandon total du chantier;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 02 avant résiliation est adressée à l'EGTPH <<**CHEBAANI ABDELAZIZ**>>, sise à la Rue **G** N° 02 Cité Enasr-Batna, pour activer la cadence des travaux et d'achever les réalisations à travers le renforcement du chantier en moyens humains et matériels nécessaires, au cours de huit (08) jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **16** du contrat portant sur la résiliation.